

AVIS D'EXAMEN D'ACCÈS PAR LA VOIE DE LA PROMOTION INTERNE,  
AU CADRE D'EMPLOIS  
DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX - Session 2017

**Suite à modifications statutaires au 01.01.2017**

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, organise au titre de l'année 2017 et en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère l'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux - Catégorie C**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

*décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 en vigueur au 1er janvier 2017*

« Les adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement **comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques** et admis à un examen professionnel. »

Compte tenu de la mesure dérogatoire prévue à l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 permettant aux candidats de subir un examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions d'inscription sur liste d'aptitude et des dispositions de l'article 21 du même décret fixant la date à laquelle s'apprécient ces conditions comme étant le 1<sup>er</sup> janvier au titre de laquelle est établie cette liste, les conditions mentionnées ci-dessus devront être remplies au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Nouveauté :**

**RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :**

- les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, **du 07 février 2017 au 15 mars 2017** inclus, selon les modalités suivantes :

- soit par préinscription sur le site internet du CDG 66 ([www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr)). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription et dûment complété) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées,
- soit directement dans ses locaux,
- soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

- La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **23 mars 2017**, selon les modalités suivantes :

- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,
- **le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

*Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales  
Service Concours  
6, rue de l'Ange  
66901 - PERPIGNAN CEDEX*

**Important :** tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir

**Nouveauté :**

**DATE PRÉVISIONNELLE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE**

**Le 11 mai 2017**

Les épreuves écrites auront lieu à la Halle des sports - 42 Avenue François CASAGNE - 66430 BOMPAS  
(sous réserve et/ou ses environs)